

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt trois
En exercice : 11	le 7 mars 2023
Présents : 10	le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
Votants : 10	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Pour : 10	sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Contre : 0	
Abstention : 0	Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/03/2023

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX

Absents excusés

Absents non excusés : Juliette LAEVENS.

Mme Isabelle Montétagaud a été élue secrétaire de séance

Objet : Modification des statuts du syndicat AQUARESO :

Monsieur le Maire indique que par son courrier du 26 décembre 2022 le Président du Syndicat Aquareso a informé les collectivités adhérentes que lors de sa dernière assemblée, le syndicat s'était prononcé favorablement à la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire consiste à ajouter à l'article 2 des statuts du Syndicat les éléments suivants :

Le Syndicat peut, en outre, dans le cadre de sa compétence travaux, exercer en lien avec ses missions, et à titre accessoire, des prestations de service dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités Territoriales, pour le compte des communes membres ou situées en périphérie et pour le compte des collectivités membres.

Ces fournitures de services consistent à :

- *Réaliser des prestations pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie dans le cadre de la défense incendie,*
- *Réaliser des prestations de services pour faire face à des situations exceptionnelles dans le cadre de la solidarité intercommunale (tempête, coupure d'électricité, mesures d'urgence...)*

Ces missions se feront en nom et pour le compte des collectivités concernées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Aquareso.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Approuve les modifications des statuts du syndicat AQUARESO.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire
Jacques BAIJOT

